

Montricher, le 25 août 2026

**MUNICIPALITE
DE
MONTRICHER**

Au Conseil communal de et à
1147 Montricher

PREAVIS MUNICIPAL n°08/2026

Fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2026-2031

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Depuis le 1^{er} juillet 2005, l'article 143 de la Loi sur les communes définit la procédure d'emprunts.
En voici la teneur :

Art. 143 LC Emprunts

Au début de chaque législature, les communes déterminent dans le cadre de la politique des emprunts un plafond d'endettement. Elles en informent le département en charge des relations avec les communes qui en prend acte.

Lorsque le plafond d'endettement est modifié en cours de législature, il fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Conseil d'Etat qui examine la situation financière de la commune.

Une décision d'interdiction d'augmenter le plafond d'endettement peut être prise par le Conseil d'Etat dans le cas où la nouvelle limite de plafond met en péril l'équilibre financier de la commune.

Le Conseil d'Etat fixe par règlement les modalités d'examen de la situation financière des communes.

Les cautionnements ou autres formes de garanties sont soumis aux mêmes règles d'application que les emprunts.

L'application de cet article implique, pour la durée de la législature, soit la fixation d'un plafond d'endettement unique englobant les dettes de la commune ainsi que les cautionnements et autres formes de garanties, soit la fixation de deux plafonds distincts, l'un concernant les dettes de la commune et l'autre les cautionnements et autres formes de garantie.

Comme lors des précédentes législatures, la Municipalité propose de fixer deux plafonds distincts afin de permettre une distinction claire entre l'endettement propre de la commune et les engagements découlant des cautionnements, garanties et quotes-parts liées à l'endettement des associations intercommunales non autofinancées.

La fixation du plafond d'endettement initial de début de législature est du ressort exclusif de la Commune, sans autorisation préalable du Canton, lequel ne fait qu'en prendre acte. L'intervention du Canton n'est prévue que dans le cas où la Commune doit, en cours de législature, dépasser le plafond d'endettement qu'elle s'est fixé en début de législature, conformément à l'article 22a du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) dont voici le contenu :

Art. 22a RCCom Réactualisation du plafond d'endettement

Toute demande de modification du plafond d'endettement d'une commune fait l'objet d'un examen approfondi de la situation financière de cette dernière par le Conseil d'Etat.

Dans son examen, celui-ci se fonde sur :

- le budget et les comptes annuels de la commune concernée,
- une planification financière.

La situation financière de la commune est analysée sur la base d'indicateurs et de ratios de gestion d'analyse financière validés par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

DETERMINATION DU PLAFOND D'ENDETTEMENT, LEGISLATURE 2026-2031

Sur la base des comptes 2025, la situation de notre endettement est la suivante :

Endettement brut :

Rubrique 920 « engagements courants »	CHF	4'599'510.95
Rubrique 921 « dettes à court terme »	CHF	0.00
Rubrique 922 « dettes à moyen et long terme »	CHF	1'427'625.00
Rubrique 923 « engagements divers »	CHF	0.00
Endettement brut	CHF	<u>6'027'135.95</u>

Ratio dette brute :

Endettement brut / revenus courants (4 – 48 – 49) = $(6'027'135.95 / 14'444'534.66) * 100 =$
41.73%

La direction des finances communales suggère aux communes de ne pas fixer un plafond d'endettement supérieur au ratio de 250% de ses produits bruts financiers. Sur la base des comptes 2025, le plafond maximal théorique s'élève à CHF 36'100'000.00, il s'agit d'une limite très large.

Il convient toutefois de préciser que la fixation d'un plafond d'endettement ne dispense pas la Municipalité d'obtenir l'autorisation du Conseil communal pour les dépenses d'investissement (dépenses extrabudgétaires), les nouveaux emprunts ainsi que les acquisitions relevant de l'art. 4, ch. 6 de la Loi sur les communes (LC).

Au vu des éléments exposés ci-dessus ainsi que du plan des dépenses d'investissements ci-joint, dont le montant total s'élève à CHF 18'465'000.–, **la Municipalité propose de fixer le plafond d'endettement brut à CHF 25'000'000.00 (vingt-cinq millions) pour la législature 2026-2031**, contre CHF 20'000'000.00 (vingt millions) pour la législature 2021-2026.

Cette augmentation tient compte du volume des investissements planifiés, tout en intégrant le fait qu'environ CHF 10'000'000.00 (dix millions) concernent le projet de construction de logements protégés (LADA). Si ce projet est réalisé, il permettra de générer de nouveaux revenus locatifs qui contribueront au financement des charges liées à cet investissement ainsi qu'au remboursement de la dette qui pourrait être contractée pour sa réalisation.

Par ailleurs, ces dernières années, la commune a régulièrement dégagé des marges d'autofinancement positives, une tendance qui devrait se poursuivre au cours des prochaines années. Le relèvement du plafond d'endettement ne traduit donc pas une volonté d'accroître l'endettement, mais vise à préserver une marge de manœuvre suffisante afin de permettre à la Municipalité de soumettre, le cas échéant, de nouveaux projets d'investissement au Conseil communal sans être limitée par un plafond devenu trop contraignant.

Enfin, il est utile de préciser que l'utilisation de ce plafond sera soumise à l'approbation du Conseil communal sous forme de préavis au cours de la législature pour chaque demande de crédit nécessitant le recours à l'emprunt.

DETERMINATION DU PLAFOND DE RISQUES POUR CAUTIONNEMENTS (ET AUTRES FORMES DE GARANTIES)

A ce jour, la commune a un cautionnement de CHF 21'500.00 pour le Mollendruz Ski de Fond.

Au 31.12.2025, les quotes-parts de la commune de Montricher sur les endettements bruts des associations de communes non autofinancées étaient les suivants :

- Réseau d'accueil de jour des enfants Cossonay et région	CHF	41'455.00
- Association scolaire intercommunale Apples-Bière et environs	CHF	649'432.00
- Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC)	CHF	13'341.00
- ORPC Morges	CHF	0.00
- SDIS Etraz-Région	CHF	2'110.00
Total	CHF	<u>706'338.00</u>

Le risque lié à la dette des associations intercommunales est estimé comme étant très faible. En effet, il est présent, a priori, uniquement en cas de dissolution d'une association. A ce jour, la commune n'a pas d'autres engagements.

La Municipalité n'envisage pour l'instant pas d'accorder de cautionnement et n'a pas de demande en ce sens. Par ailleurs, afin de couvrir les quotes-parts de la commune de Montricher sur les plafonds d'endettement des associations intercommunales non autofinancées dont elle fait partie, **la Municipalité propose de maintenir le plafond de risques pour cautionnements à CHF 5'000'000.00 (cinq millions) pour la législature 2026-2031**, soit sans changement par rapport à la législature 2021-2026, sauf sans changement par rapport à la législature 2021-2026.

Nous mentionnons également que les cautionnements éventuellement accordés à des tiers seront soumis à l'approbation du Conseil communal sous forme de préavis et que la limite disponible sera aussi tenue à jour.

Ces deux plafonds doivent être adoptés et votés par votre Conseil dans le courant des six premiers mois de chaque législature, puis communiqués à l'Etat de Vaud.

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTRICHER

- vu le préavis municipal n°08/26
- vu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DECIDE

De fixer les valeurs suivantes pour la législature 2026-2031 :

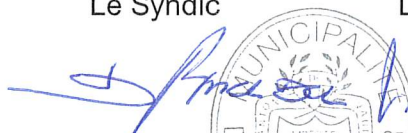
- **plafond d'endettement brut : CHF 25'000'000.00 (vingt-cinq millions) ;**
- **plafond de risque pour cautionnements et autres engagements : CHF 5'000'000.00 (cinq millions).**

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire


D. Amez-Droz


L. Vacheron



Ainsi délibéré et adopté en séance de Municipalité du 17 août 2026

Responsable du préavis : M. Didier Amez-Droz, syndic

Annexes : Bilan au 31.12.2025
Plan des investissements 2026-2031.

Bilan

1.1.2025 - 31.12.2025

NL BILAN SAN-D-C-SPB

	SAN	Débit	Crédit	Solde
ACTIF	35 654 153,75	54 007 126,56	-53 705 013,02	35 956 267,29
DISPONIBILITES	6 990 990,07	15 814 222,83	-17 188 469,71	5 616 743,19
Caisse	1 011,70	8 099,05	-7 951,50	1 159,25
Caisse	1 011,70	8 099,05	-7 951,50	1 159,25
Compte de chèques postaux	2 071 577,00	815 307,50	-2 002 459,25	884 425,25
Comptes chèques postaux	2 071 577,00	815 307,50	-2 002 459,25	884 425,25
Banques	4 918 401,37	14 990 816,28	-15 178 058,96	4 731 158,69
Banque Raiffeisen c/c CH27 8080 8004 1373 3712 6	4 917 172,41	14 990 815,25	-15 178 058,96	4 729 928,70
Banque Raiffeisen, cpte dépôt 1016283	1 228,96	1,03		1 229,99
DEBITEURS	20 088 438,14	36 937 826,30	-35 611 590,61	21 414 673,83
Comptes courants débiteurs	9 691 618,00	9 691 618,00	-9 691 618,00	
Compte courant péréquation		9 691 618,00	-9 691 618,00	
Impôts à encaisser	19 806 916,05	25 870 133,58	-24 616 113,19	21 060 936,44
Débiteurs : impôts PP - PM - IS	868 096,06	13 721 924,25	-14 590 020,31	
Impôt anticipé des contribuables	18 938 819,99	12 148 209,33	-10 026 092,88	
Débiteurs	281 522,09	1 376 074,72	-1 303 859,42	353 737,39
Débiteurs	72 445,30	83 970,25	-72 445,30	83 970,25
Débiteurs (facturation informatisée)	109 779,25	885 452,95	-797 608,10	197 624,10
Impôt anticipé à récupérer	61 236,08	24 362,17	-41 637,76	43 960,49
Domicim c/c Impasse dîme	38 061,46	4 502,90	-42 564,36	
Move im SA c/c Impasse Dîme		283 297,55	-258 817,20	24 480,35
Move im SA c/c Bourg 9		94 488,90	-90 786,70	3 702,20
PLACEMENTS PATRIMOINE FINANCIER	7 624 616,90	33 496,59	-43 698,45	7 614 415,04
Titres & Placements	145 628,05	998,14		146 626,19
Compte Epargne abri no. 10162.04	485,16	4,88		490,04
Compte épargne sociétaire No. 10162.65	200,57	2,01		202,58
Compte épargne Banque Raiffeisen no 10162.08	393,19	3,95		397,14
Part sociale Banque Raiffeisen	200,00			200,00
Postsoleil 3				
Actions B.C.V.	25 332,13	987,30		26 319,43
SEFA, actions	52 707,00			52 707,00
560 Action romande énergie	10 000,00			10 000,00
Actions SAPJV	14 000,00			14 000,00
Coopérative Boipac, Echallens	37 310,00			37 310,00
Prêts	5 000,00			5 000,00
	412 000,00		-11 500,00	400 500,00

Bilan

1.1.2025 - 31.12.2025

NL BILAN SAN-D-C-SPB

		SAN	Débit	Crédit	Solde
9122.40	Prêt Société de Tir	31 000,00		-1 500,00	29 500,00
9122.60	Prêt à la Société d'Abbaye Les Amis Réunis (2002)	381 000,00		-10 000,00	371 000,00
	Terrains & Bâtiments	7 066 988,85	32 498,45	-32 198,45	7 067 288,85
9123.00	Terrains et bâtiments du patrimoine financier	534 254,00			534 254,00
9123.01	Epicierie du Mont-Tendre	1,00			1,00
9123.02	Vigne	1,00			1,00
9123.03	Transformation Hôtel Deux Sapins	1,00			1,00
9123.04	Terrain à bâtir, parcelle Les Oches	1,00			1,00
9123.05	Bâtiment de la poste, Achat	1,00			1,00
9123.06	Immeubles Résidence des Noyers préavis 1/2013	2 446 837,15			2 446 837,15
9123.07	Parking communal Au Champet, préavis 2/2014	571 755,05			571 755,05
9123.08	Immeuble Du Bourg	445 121,40			445 121,40
9123.09	Immeuble du Bourg préavis 01/20	1 981 093,80			1 981 093,80
9123.10	Immeuble Lion d'or préavis 08/2021	802 500,00			802 500,00
9123.12	Réfection Chalet Chardève	285 422,45			285 422,45
9123.14	Etude de faisabilité de logements protégés (LADA) sur les parcelles 847 et 28		32 198,45	-32 198,45	
9123.15	Etude construction logements protégés (LADA)		300,00		300,00
	ACTIFS TRANSITOIRES	859 169,59	766 415,89	-832 506,45	793 079,03
9139.00	Actifs transitoires	859 169,59	766 415,89	-832 506,45	793 079,03
	Actif transitoire	859 169,59	766 415,89	-832 506,45	793 079,03
	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	39 737,05	455 164,95	-28 747,80	466 154,20
9141.43	Ouvrages de génie civil		93 962,65		93 962,65
	Réfection et consolidation mur de soutènement butte du Château (04/2025)		200,00		200,00
9141.81	Eclairage public dynamique (09/2024)		93 762,65		93 762,65
	Bâtiments & Constructions	13 878,45	220 705,00		234 583,45
9143.20	Réaffectation d'un appartement (niveau entrée) dans le bâtiment du collège rue du Bourg 11 02/24	13 878,45	220 705,00		234 583,45
	Installations Services Industriels	25 857,60	111 749,50		137 607,10
9144.02	Renouvellement infrastructures eau potable et mise en application entente (06/2024)	25 857,60	111 749,50		137 607,10
	Forêts	1,00			1,00
9145.00	Forêts	1,00			1,00
	Autres biens		28 747,80	-28 747,80	
9149.80	PM 02/2019, révision plan général affectation		28 747,80	-28 747,80	

Bilan

1.1.2025 - 31.12.2025

NL BILAN SAN-D-C-SPB

	SAN	Débit	Crédit	Solde
PASSIF	-35 654 153,75	21 007 773,46	-21 309 887,00	-35 956 267,29
ENGAGEMENTS COURANTS				
Créanciers	-1 672 290,94	16 362 118,26	-19 289 338,27	-4 599 510,95
Créanciers	-1 672 290,94	15 932 292,41	-17 380 858,10	-3 120 856,63
Créanciers manuels	-1 481 868,13	15 724 118,55	-17 104 444,22	-2 862 193,80
Comptes courants créanciers	-190 422,81	208 173,86	-276 413,88	-258 662,83
Décomptes salaires		429 825,85	-1 899 983,82	-1 470 157,97
Débiteurs : impôts PP - PM - IS		429 825,85	-429 825,85	-1 470 157,97
IMPOTS, attente			-8 496,35	-8 496,35
TVA c/c gravière			-8 496,35	-8 496,35
EMPRUNTS MOYEN & LONG TERME	-1 433 375,00	5 750,00		-1 427 625,00
EMPRUNTS MOYEN & LONG TERME	-1 433 375,00	5 750,00		-1 427 625,00
Fonds d'investissement agricole Chalet Chardève, prêt 28.04.2023-28.04.2039 0%	-83 375,00	5 750,00		-77 625,00
Banque Raiffeisen contrat base pêt 335.699.140.4	-1 350 000,00			-1 350 000,00
PASSIFS TRANSITOIRES	-4 552 472,00	4 546 014,00	-51 942,00	-58 400,00
Passifs transitoires	-4 552 472,00	4 546 014,00	-51 942,00	-58 400,00
Passifs transitoires	-4 552 472,00	4 546 014,00	-51 942,00	-58 400,00
FONDS DE RESERVE	-22 250 252,58	93 891,20	-1 964 791,90	-24 121 153,28
Fonds de réserve recettes affectées	-801 530,01	399,40		-801 130,61
Fonds de réserve Taxe au sac, rétrocess. Extraordin.	-15 722,98			-15 722,98
Fonds de réserves affectées Egouts et Epuration	-380 279,25			-380 279,25
Fonds de réserves affectées eau	-405 527,78	399,40		-405 128,38
Fonds de renouvellement	-3 100 000,00			-3 100 000,00
Fonds de réserve rénovation bâtiments	-3 100 000,00			-3 100 000,00
Fonds de réserve	-18 348 722,57	93 491,80	-1 964 791,90	-20 220 022,67
Fonds réserve débiteurs douteux	-270 000,00			-270 000,00
Fonds de réserve Investissements futurs	-12 112 881,07	60 946,25		-12 051 934,82
Fonds de réserve Forêts	-195 551,00			-195 551,00
Fonds réserve Réserves forestières de Montricher	-183 273,15	6 309,10		-176 964,05
Fonds de réserve projet appartements LADA, rue du Bourg 24	-810 000,00			-810 000,00
Réserve générale	-840 000,00			-840 000,00
Fonds de réserves abri PC	-261,90	261,90		
Fonds réserve dons et legs (2007)	-10 368,75			-10 368,75

Bilan

1.1.2025 - 31.12.2025

NL BILAN SAN-D-C-SPB

		SAN	Débit	Crédit	Solde
9282.72	Fonds de réserve pour la péréquation	-1 100 000,00			-1 100 000,00
9282.81	Fonds de réserve rénovation puits du gouverneur	-1 740 000,00		-1 140 000,00	-2 880 000,00
9282.82	Fonds de réserve projet chauffage à distance CAD	-810 000,00		-800 000,00	-1 610 000,00
9282.84	Fonds énergies renouvelables	-276 386,70	25 974,55	-24 791,90	-275 204,05
	CAPITAL	-5 745 763,23		-3 814,83	-5 749 578,06
	CAPITAL	-5 745 763,23		-3 814,83	-5 749 578,06
9290.00	Capital	-5 745 763,23		-3 814,83	-5 749 578,06
	Total bilan		75 014 900,02	-75 014 900,02	

Commune de Montricher

Plan des investissements envisagés pour les années 2026 à 2031

Dépenses d'investissement	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL
Installation solaire éclairage public (préavis 02/2026)	CHF 165'000.00						CHF 165'000.00
Chauffage à distance		CHF 1'500'000.00	CHF 1'500'000.00				CHF 3'000'000.00
Local à plaquettes		CHF 300'000.00					CHF 300'000.00
Logements LADA (Lion d'or)		CHF 5'000'000.00	CHF 5'000'000.00				CHF 10'000'000.00
Rénovation puits du Gouverneur		CHF 1'600'000.00	CHF 1'600'000.00				CHF 3'200'000.00
Divers et imprévus	CHF 300'000.00	CHF 300'000.00	CHF 300'000.00	CHF 300'000.00	CHF 300'000.00	CHF 300'000.00	CHF 1'800'000.00
TOTAL	CHF 465'000.00	CHF 8'700'000.00	CHF 8'400'000.00	CHF 300'000.00	CHF 300'000.00	CHF 300'000.00	CHF 18'465'000.00